Image not found or type unknown

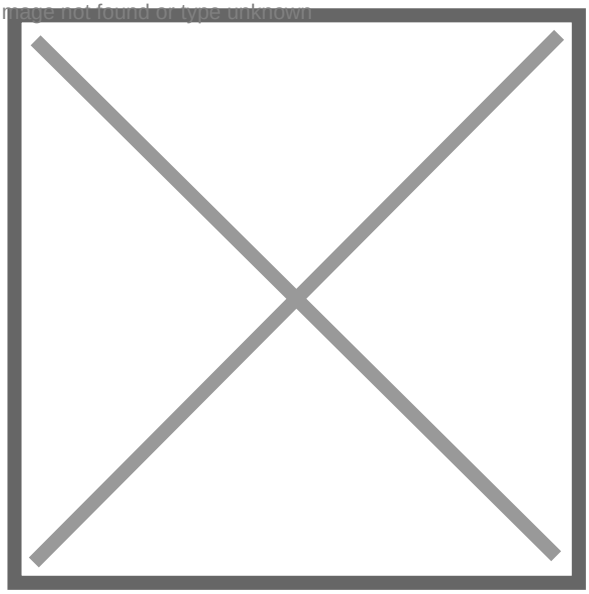

Problème d'assurance voiture "complémentaire".

Par **antaeus**, le **18/03/2011** à **08:34**

Bonjour,
LE 04.03.2011, j'ai pris possession de mon véhicule d'occasion à Cavaillon, alors que j'habite à Nancy.
A l'occasion de cette vente, le garage m'a "offert" le marquage antivol de ma voiture. Avec ce marquage, se trouve une assurance complémentaire, qui au départ est gratuite et qui me coûtera 95€ par an, dès 2012.
Dans celle-ci se trouve la clause de remboursement de franchise à hauteur de 500 €.

Manque de chance pour moi, j'ai eu un problème avec ma voiture en me garant, et j'ai flirté avec un poteau : les 2 portières droites sont HS.

J'ai donc contacté cette fameuse assurance, car j'ai une franchise de 590€ avec mon assurance voiture.

Il m'a été répondu que cette clause n'était valable que si je faisais réparer ma voiture dans le garage où je l'ai achetée !!!

Nancy/Cavaillon, aller-retour, pour 500 €, si l'on enlève le prix du carburant, des péages, de l'hôtel et des restaurants.... il n'en restera pas grand chose !

Je ne me souviens pas d'avoir signé un document au garage lors de la prise de possession de la voiture, qui me précisait ce point. Le Garagiste lui, était parfaitement au courant que j'étais de Nancy et ne m'a pas averti non plus de ce point, ce qui me semble être un "défaut de conseil".

Quant à cette assurance complémentaire, je pense que l'on peut qualifier ce point, comme clause abusive.

Merci de me lire et de me tenir au courant.

Cordialement,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés